



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 12703

## Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les inquiétudes exprimées par le monde agricole au sujet de l'examen à mi-parcours de la révision de la PAC, et notamment de la filière volaille et porc. Sur la base de la préférence communautaire restaurée, les syndicats sollicitent un engagement dans la voie d'une maîtrise de la production pour adapter l'offre à la demande. En conséquence, il l'interroge sur la position qui sera défendue par le Gouvernement à ce sujet.

## Texte de la réponse

Les organisations communes de marché (OCM) qui encadrent au plan communautaire les filières avicole et porcine se caractérisent par leur souplesse. Elles sont constituées de mesures d'intervention sur le marché à l'exportation sous forme de restitutions, d'un accès minimum au marché communautaire sous forme de contingents tarifaires, d'aides au stockage privé (uniquement pour le porc) et de normes de commercialisation (uniquement pour les volailles et les oeufs). Il apparaît que les dispositifs prévus par les OCM avicole et porcine ne répondent que partiellement aux problématiques de ces productions. Ainsi, les crises conjoncturelles que traversent ces secteurs montrent les limites de ces outils. Dans le cadre du projet de revue à mi-parcours de la politique agricole commune (PAC), la Commission n'a formulé à ce stade aucune proposition visant à apporter des solutions aux problématiques des filières avicole et porcine. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a donc engagé des réflexions afin de profiter de la revue à mi-parcours de la PAC pour compléter les outils existants dans les OCM avicole et porcine afin de disposer de leviers efficaces en temps de crise.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12703

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2003, page 1305

**Réponse publiée le :** 16 juin 2003, page 4737